ART ET MÉDECINE

Artistes, attention, vous n'êtes pas des patients comme les autres !

Le Dr André-François Arcier est médecin des musiciens. Il est co-fondateur de l'Association Médecine des Arts® et fondateur de la Clinique du Musicien et de la performance musicale, située à Paris. Sa spécialité médicale est très peu répandue, pourtant les musiciens sont atteints par des maladies professionnelles spécifiques : le trac, les TMS (troubles musculo-squelettiques), les problèmes auditifs ou encore des dystonies.

Lors des Rencontres professionnelles du Réseau National Musique et Handicap au CRR de Toulouse en avril 2015, l'intervention du Dr Arcier fut remarquée tant par les personnes en situation de handicap que par les futurs professionnels. En effet, personne n'est à l'abri et on oublie trop souvent qu'un musicien ne peut pas être traité comme une personne lambda dès qu'une blessure, même bénigne, l'atteint dans un de ses membres. Une simple coupure sur un doigt peut handicaper un violoniste (cas vécu par un élève étudiant au CNSM de Paris).

Cependant le Dr Arcier a relevé certains points auxquels nous ne pensons pas et qu'en tant que parents nous nous devons de vous signaler.

• En cas d'accident de voiture, vélo ou scooter, si des experts doivent intervenir ne prenez que des experts sensibilisés aux artistes (musiciens, danseurs…). Les experts peuvent sous-estimer le préjudice causé à un musicien et la difficulté de jouer après une blessure, peut-être l'obligation de changer d'instrument.

• On ne parle que des handicaps majeurs, mais un petit handicap comme l'amputation d'une partie d'un doigt, même minime, peut compromettre la poursuite d'une activité professionnelle : le handicap sera donc de 100 %.

• Un violoniste a eu un accident de vélo. Soigné chirurgicalement, il n'a malheureusement pas signalé qu'il était musicien, il n'a pas été opéré comme aurait dû l'être un musicien : il lui manquait toute la souplesse requise pour jouer avec virtuosité.

• En cas d'opération quelle qu'elle soit, n'oubliez pas de signaler que votre enfant pratique un instrument ou fait de la danse. On a souvent ce réflexe lorsqu'il s'agit du sport mais pas dans le cas d'un musicien et pourtant un musicien est un sportif qui s'ignore.

• La pratique excessive d'un instrument, ce qui est demandé lors d'un examen, un concours… peut faire apparaître des maladies génétiques rares sans incidence en temps normal. Par exemple, un musicien ressentait une fatigue des membres supérieurs. Après des examens approfondis, il fut mis en évidence un syndrome particulier et cela a entraîné une reconversion ou modification de l'instrument : il y a toujours des solutions lorsqu'on connaît le problème.

Si votre enfant se plaint de fatigues anormales, de maux musculaires, n'hésitez pas à consulter non pas votre médecin généraliste mais un médecin sensibilisé. Comme tout sportif se rend chez un médecin formé à la médecine sportive, un artiste devrait prendre l'avis de médecins spécialisés.
Mêmes conseils pour la fréquentation d'un kinésithérapeute.

ET NOUS PARENTS, QUEL RÔLE AVONS-NOUS ?

Celui de protéger nos enfants et de faire en sorte qu'ils puissent pratiquer leur instrument en toute tranquillité pour leur santé tant durant leur adolescence que plus tard s'ils décident de devenir professionnels. C'est pour cela que la FNAPEC s'est toujours battue pour pratiquer des campagnes de sensibilisation lors d'intervention de spécialistes dans les conservatoires (au conservatoire de Montpellier, depuis 10 ans, est pratiquée une journée annuelle de dépistage avec des spécialistes), conférences lors des congrès, sensibilisation du milieu enseignant car, pour nous, tout commence dans la formation et les enseignants ont une grand responsabilité dans la posture de l'artiste. En danse, la FNAPEC s'est battue pour la rédaction et l'application de la loi sur la danse imposant différentes normes pour protéger la santé des danseurs en l'occurrence un parquet flottant pour éviter les chocs trop durs et répétés, responsables de nombreux maux de dos, épreuve d'anatomie obligatoire dans le DE de danse… Mais en musique il n'y a aucune obligation… C'est sur place que les parents doivent se battre, sensibiliser les élus et surtout s'informer.

Nous recommandons le site de Médecine des Arts® et la formation européenne Médecine des Arts® à tout professionnel tant du domaine médical qu'artistique. N'hésitez pas à les contacter, ils sauront vous renseigner sur les praticiens sensibilisés proches de votre domicile.

Et en cette période où l'enseignement artistique est lui-même en danger Je prendrais à mon compte les propos tenus par le Dr Arcier au public qui demandait quelle action il fallait faire :

« Je pense qu'il faut harceler les députés, les conseillers généraux, les sénateurs… Car ce sont les lois qui font changer les choses. Les associations doivent être des lobbyistes ! c'est aussi notre rôle. On doit faire avancer les choses. Il faut lutter. Une association, si elle est légitime, elle doit donner de la voix. Les politiques ne connaissent pas la réalité ou l'ont oubliée. C'est à nous de leur dire ce qu'il en est. Une association, elle se doit d'agir et faire bouger le politique. C'est pour cela que ces Rencontres ont du sens. On discute entre nous, ensuite, chacun agit, doit faire de l'action politique sur son territoire. Râler, c'est bien, OK. Mais il faut faire bouger les choses. Agissons, agissons auprès de nos politiques, ne faisons pas que constater les problèmes. Agissons ! » •

Marie-Claude Valette

Signalons une piste lancée par le Dr Arcier pour le cycle pré-professionnel :

« Pour devenir musicien professionnel, pour devenir un enseignant de conservatoire, il faut 12 000 heures de travail. Dans ce parcours, de

plus en plus sélectif à mesure que l'on grimpe les échelons, on peut avoir des problèmes de santé (par rapport à la pratique mais aussi dans la vie courante). Personnellement, je pense que ce parcours antérieur à la professionnalisation n'est pas assez pris en compte. Il faudrait qu'on se rapproche du statut d'apprenti qui donnerait une garantie en cas de problème de santé. Quand les gens sont jeunes, dans la pré-professionnalisation, les problèmes physiques peuvent être dépistés avant qu'ils ne posent problème dans la pratique. Par exemple un écart particulier entre le pouce et l'index peut poser des problèmes plus tard à un pianiste. »

• **Les actes des Rencontres professionnelles de Toulouse** organisées par le Réseau RNMH (Réseau National Musique et Handicap) seront disponibles à partir de novembre 2015.
Renseignements : coordination@musique-handicap.fr

• **Médecine des Arts®** organise de multiples stages et formations dans le champ préventif : préparation psychologique et mentale à la scène, Feldenkrais pour le musicien, Pilates pour le musicien, sophrologie pour le musicien ainsi qu'une formation longue complète pour les enseignants (diplôme médecine des arts musique) et les thérapeutes afin qu'ils puissent intégrer les connaissances indispensables pour prendre en charge l'enfant dans le cadre de la pédagogie et la psychophysiologie de la pratique, et dans le champ thérapeutique pour le thérapeute.

QUI DIT PIANO... DIT
FRANCE PIANOS

300 PIANOS EN STOCK
LOCATION - VENTE
NEUFS - OCCASIONS - NUMERIQUES

FRANCE PIANOS
197, AV. ROGER SALENGRO
EUROMEDITERRANÉE
13002 MARSEILLE
Tél. : 09 72 33 98 57
E-mail : fp@francepianos.com

TOUS LES SERVICES DU PIANO
- ACCORDAGE
- RÉPARATION
- TRANSPORT
- CRÉDIT

www.francepianos.com

LE MAGAZINE DE RÉFÉRENCE DES PROFESSIONNELS ET DES PASSIONNÉS DE MUSIQUE CLASSIQUE

1 AN = 15 NUMÉROS
(dossiers spéciaux inclus)
67 €
+ hors-série "Guide fiscal du musicien"
+ accès aux contenus numériques du site

Découvrez l'intégralité de nos formules d'abonnement guides et dossiers sur
boutique.lalettredumusicien

BULLETIN D'ABONNEMENT
à renvoyer sous pli affranchi à
La Lettre du Musicien – Service Abonnements – 14 rue Violet, F-75015 Paris

☐ **Je m'abonne à La Lettre du Musicien pour un an** au prix de 67 € *
☐ **Je souscris un abonnement "découverte" pour trois numéros** au prix de 12 € *
(* prix valables en France métropolitaine uniquement)

Nom . . . . . .
Prénom . . . . . .
Société/Etablissement . . . . . .
Adresse . . . . . .
CP . . . . . .Ville . . . . . .
Profession . . . . . .
Courriel* . . . . . .
* indispensable pour accéder à votre espace abonnés sur www.lalettredumusicien.fr

Ci-joint mon règlement de..... € à l'ordre de La Lettre du Musicien
code FNAPEC | tarif valable jusqu'au 31/3/2015